

CONTRE LA LOI TRAVAIL

pour gagner, il faut se bouger !

La loi «travail» est une loi faite pour les patrons et le gouvernement est bien décidé à la faire passer. Pour défendre les droits des salarié-es contre cette loi, il faut se bouger et faire peur au gouvernement. Pour cela il n'y a qu'une solution : la grève et le blocage de l'économie.

★ Qu'est-ce que la loi «travail» ?

Avec la loi «travail», les patrons pourront :

- ⇒ augmenter le temps de travail
- ⇒ baisser les salaires
- ⇒ imposer le travail de nuit ou du dimanche
- ⇒ moins payer les heures supp
- ⇒ licencier plus facilement les salarié-es.

Aujourd'hui, le code du travail donne un minimum de protections à tou-tes les salarié-es.

Demain, avec la loi "travail", les patrons pourront faire sauter les protections du code du travail.

Dans les entreprises où il n'y a pas de syndicat combatif pour défendre les salarié-es, les patrons pourront faire un peu ce qu'ils veulent...

C'est le monde rêvé de Valls et Macron : plus de liberté pour les

patrons, moins de sécurité pour les salarié-es.



★ Comment faire pour gagner ?

On doit forcer le gouvernement à retirer son projet de loi. Pour ça, il y a une chose qui fait peur au gouvernement : le blocage de l'économie.

Le gouvernement et beaucoup d'autres ne pensent qu'aux élections de 2017. Mais c'est maintenant qu'il faut agir. Pour gagner, il faut réussir à bloquer l'économie.

On peut le faire car c'est nous qui la faisons tourner :

1) La préparation: Discuter avec nos collègues, nos ami-es, notre famille pour montrer à quel point cette loi est dangereuse pour les salarié-es.

2) L'organisation collective : Participer aux assemblées générales dans nos entreprises ou dans nos quartiers pour se lancer dans l'action.

3) L'action : Faire grève pour stopper la production et les services. Pousser pour reconduire la grève, occuper son lieu de travail et bloquer l'économie.

C'est par la lutte et par la grève qu'on remporte des victoires. C'est par la lutte et par la grève qu'on peut gagner.

On n'est pas obligé-es d'accepter la loi des patrons. On produit déjà assez de richesses, il suffit de les partager.



Alternative libertaire, c'est aussi un journal mensuel en kiosque !

- Je souhaite prendre contact avec Alternative libertaire.
- Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*
- Je m'abonne à *Alternative libertaire*

(20 euros pour un an, 15 euros pour les précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. E-MAIL

ADRESSE.....

abonnez-vous en ligne ou renvoyez ce coupon à Alternative libertaire, BP 295, 75921 Paris Cedex 19

